

semble que quelque doute de ses torts envers le Saint-Siège soit passé devant son esprit au moins comme un nuage léger et fugitif. Mais il n'a pas le courage de confesser franchement sa faute. Cependant il se sert d'un langage qui n'est pas sans mérite pour lui. Après tout, nous ne sommes pas tous des héros ! "L'ardeur de ma passion, dit-il, et mon respect pour les traditions de famille m'eussent servi d'excuse si j'avais passé la juste mesure, et si, ne tenant pas un compte exact des choses, j'avais favorisé également et les exagérations fanatiques et les revendications légitimes. Heureusement pour moi que je ne l'ai pas fait, au moins toujours ni sur la plus grande partie des points fondamentaux." Et pourtant, serions-nous en droit de lui demander que fites-vous à la convention du 15 septembre 1864 dont vous fîtes le conseiller ? que voulûtes-vous obtenir par votre discours à la Chambre, le 13 avril 1865 ?

Le nouvel écrit de M. Emile Ollivier est, d'après ses paroles, une espèce de pénitence qu'il s'est imposée lui-même. Aussi, loin de nous la pensée de l'éplucher en détail, de relever l'inexactitude de telle affirmation, l'audace extraordinaire de telle autre ; non, nous ne ferons même pas la guerre à ses amplifications de rhétorique parfois traitres à la vérité, ni à la légèreté de certains jugements ou à quelque contradiction implicite. C'est un esprit prévenu qui revient vers la vérité ; soyons courtois et prenons de son livre ce qu'il y a de bon sur le sujet qui nous occupe.

Dans le premier chapitre, il met en parfait relief les larves de liberté concédées au vicaire de Jésus-Christ ; écoutez-le :

"Le pape est-il libre à Rome ?

"Il ne git pas sur la paille et les fers aux mains au fond des prisons Mamertines, il habite le plus beau palais de l'univers, le plus radieux, où vivent dans leur gloire Bramante, Michel-Ange, Raphaël, Bernin. Si c'est là le tout de la liberté pontificale, il est libre.

"Dans ce palais, il est une petite chambre de laquelle, après avoir par la méditation et la prière invoqué l'assistance d'en haut, il distribue l'enseignement aux croyants unis à sa communion, en tenant les yeux fixés à la fois sur le passé, sur le présent et sur l'avenir, afin qu'aucune dissonance n'éclate entre ces trois termes, dont il a pour mission de maintenir l'harmonieuse unité. Si c'est là le tout de la liberté pontificale, il est libre.

"Autour de lui se meut une petite cour ecclésiastique, silencieuse et docile, et quelques soldats chargés de le protéger contre un coup de main. Si c'est là le tout de la liberté pontificale, il est libre..."

Quelle simplicité et quelle noblesse en même temps ! Comme les libéraux italiens, journalistes et hommes d'état, qui entendent de cette manière la liberté du Chef spirituel de deux cents millions d'hommes, se rident ridicules aux yeux du monde civilisé !

"Mais, reprend Ollivier, le pape n'est-il pape que pour vivre enfermé au Vatican, y écrire des encycliques, avoir autour de lui une petite cour et quelques suisses, ne pas mourir de faim, se promener le long de ses galeries, prendre la fièvre dans ses jardins et recevoir le denier de Saint-Pierre ?

"Non, il est pape pour célébrer publiquement les grands mystères et les fêtes augustes dans le temple élevé par la papauté avec l'or de toutes les nations et dans les quatre basiliques dont il est comme le cardinal. Il est pape pour envoyer de la *Loggia* aux dates consacrées, à la lueur du soleil et devant les multitudes posternées, la bénédiction *Urbi et Orbi*.

"Or, peut-il remplir ces devoirs de sa charge ? Peut-il descendre dans Saint-Pierre et monter à l'autel de la Confession ? Peut-il ouvrir la *Loggia* close depuis l'entrée du Piémont par la brèche de la Porta Pia ?

"Léon XIII l'avait voulu. Sa première pensée après son exaltation avait été de se montrer au peuple suivant l'usage.—Qu'il s'en garde bien ! avait fait dire la police italienne ; nous ne pouvons répondre de l'événement. L'ambassadeur de France, M. Baude, ayant appuyé le conseil italien, le nouveau pape dut renoncer à son mouvement de cœur.

"Léon XIII a manifesté le même désir lors des dernières canonisations.—Qu'il n'y pense pas ! a fait dire la police italienne d'un ton pressant. Nous ne pouvons assurer que Saint-Pierre ne deviendra pas un champ d'émeute. Cette fois encore une des solennelles fonctions de la papauté s'est célébrée à huis-clos.

"Or, lui serait-il permis de se rendre processionnellement, avec son cortège, à Saint-Jean-de-Latran, de célébrer la fête du *Corpus Domini*, de parcourir tantôt l'un tantôt l'autre des quartiers de sa ville épiscopale ?

"Ici encore les faits répondent.

"Le 13 juillet dernier, on transporta la dépouille mortelle de Pie IX de la sépulture temporaire des papes, auprès de la chapelle des chanoines, sous l'humble pierre qu'il s'était fait préparer à Saint-Laurent. Cette cérémonie aurait dû s'accomplir en plein jour, la foule ayant été convoquée par un *Invito sacro* affiché à l'entrée de toutes les églises. Dans une pensée de prudence on choisit les heures de la nuit et on répand la nouvelle à voix basse. Néanmoins les fidèles accourent et viennent en nombre accompagner

ce qui reste du Pontife aux longues années, aux mystiques audaces et aux vicissitudes dramatiques. Une horde sauvage assaille le cortège, le rompt et le disperse presque au milieu des huées et des outrages.

"Que serait-ce si un Pape vivant se montrait tout à coup au milieu des lecteurs de la *Capitale* ? Le moins qu'il put lui arriver, M. Bonghi le reconnaît dans une récente publication, serait d'être insulté et sifflé. Mais il ne dit pas assez. Si ce n'est à sa première apparition, très vite, dans une de ses sorties, il serait malmené et il lui arriverait pis encore.

"Enfin, une considération dogmatique domine toutes les précédentes et les complète.

"A Rome, dans l'état actuel, le Pape a un supérieur ; or, dès que le Pape a quelqu'un au-dessus de lui, il n'est pas libre."

Ollivier réfute triomphalement le sophisme des garanties dont les ministres italiens se prévalent si souvent :

"D'abord ces garanties ne sont pas perpétuelles et inamissibles. Une loi les a accordées, une loi peut les retirer. C'est la droite qui les a établies, la gauche les applique, peut-on affirmer que l'extrême gauche ne les abolira pas ? Une liberté qu'on peut retirer n'est pas une liberté ; une indépendance subordonnée à une voix de majorité dans un parlement n'est qu'une dépendance..."

"Enfin loin d'équivaloir à l'immunité, les garanties en impliquent la négation. Elles ne supposent pas l'accord entre deux pouvoirs également souverains, accord qui entraînerait des obligations réciproques. Elles sont l'acte unilatéral de la souveraineté du gouvernement italien, auquel le consentement du chef de l'Eglise a paru aussi inutile que le serait celui d'un sujet italien quelconque à la réglementation du système électoral ou communal. On ne reconnaît pas davantage aux gouvernements étrangers, pas même à ceux dont les sujets sont en majorité catholiques, le droit de participer à des arrangements rattachés à l'ordre intérieur du royaume italien. L'Italie décide seule et sans appel : *Pro lege voluntas*. Il faut seulement se soumettre à ce qu'elle a trouvé bon et surtout utile à ses intérêts.

"On citerait difficilement un autre exemple d'une prétention aussi osée.

"Dans tous les temps, sauf sous le despotisme, le consentement de celui qui doit payer, ou de son représentant, a été nécessaire à l'établissement de l'impôt le plus exigü : "Il n'y a roi ni seigneur de terre, dit Philippe de Commines, qui ait pouvoir de mettre un denier sur ses sujets sans octroyer et consentement de ceux qui le doivent payer, sinon par tyrannie et violence." Malgré ce principe, on ne prétend pas seulement taxer à merci le pape, on dispose sans son consentement de sa personne, de ses biens ; d'autorité on règle ses relations avec les fidèles dont il est le pasteur !"

Il y aurait bien d'autres passages à citer dans cette brochure, nous ne le pouvons pas. Que nos lecteurs nous permettent cependant de mettre encore sous leurs yeux la page dans laquelle Ollivier résume cette partie :

"Soit qu'on s'en tienne à l'analyse des faits journaliers, soit qu'on s'élève à l'étude du droit qui les gouverne, la conclusion est toujours la même : le pape n'est pas libre à Rome. Sa prison n'est pas encore une cellule ; non, ils lui ont laissé où se mouvoir ! Aux sectaires de la chemise rouge, cela paraît une condescendance exagérée. Mais qu'ils soient tranquilles ! Qu'ils se fient à Minghette, un orateur justement admiré, un grand publiciste, un modéré : il a prononcé que les garanties sont une loi *politique et d'expédient*, comme d'abord, sous le prétexte de la *séparation de l'Eglise et de l'Etat*, on a partout dépouillé le clergé, de même on aura bientôt déchiré cette loi hypocrite. Mais il n'était pas bon de réduire tout d'un coup le pape à la peau et aux os. Il y a temps pour cela. Jusqu'à présent le pape n'est qu'au prétoire, il suffit de le flageller. Il ne faut pas lui enlever tous ses habits, de peur que les passants n'en soient offensés. Avant de le clouer à la croix, ils le dépouilleront et la terre le recevra nu."

Et il y a eu, et il y a des catholiques qui parlent de réconciliation ! Non, le pape n'est pas libre, il ne peut pas l'être à Rome dans les conditions présentes de l'Italie : "un pape réconcilié avec l'Italie perdrait le reste du monde ; par sa faute, la tunique du Christ serait de nouveau déchirée !

GIULIO.

N. B.—Il pourrait se faire que quelques citations ne fussent pas absolument exactes quant aux mots ou expressions ; n'ayant pas le texte français de la brochure, j'ai été obligé de traduire de l'italien.

## CHRONIQUE AMÉRICAINE

NEW-YORK, 16 septembre 1882.

Le président Arthur, qui est bien le meilleur homme du monde, mais qui a rencontré à ses débuts beaucoup de préventions chez ses concitoyens, est cependant arrivé à se faire accepter tout comme un autre.

On l'accueille avec faveur partout où il passe : à Philadelphie, à Long-Branch, à New-York, à New-Port et en vingt autres lieux qu'il serait fastidieux de nommer.

Au début de sa carrière, on lui contestait jusqu'à sa qualité d'Américain ; aujourd'hui on l'acclame, on se dispute ses photographies : bientôt on lui élèvera une statue.

Autrefois, Charles XII, retenu en Turquie par ses projets de vengeance contre la Russie, envoya une paire de bottes à son peuple pour lui tenir lieu de gouvernement.

Les Américains sont si faciles à gouverner, que leurs présidents pourraient voyager en ballon toute leur vie, que les affaires n'en souffriraient pas.—D'aucuns prétendent même qu'elles iiraient beaucoup mieux.

\* \*

Nous voilà en septembre, mois fatal aux places d'eau, ou, comme on dit en France, aux stations balnéaires. Les matins sont froids et les soirées ne sont pas chaudes.

Le soleil, ainsi que les vieux bellâtres qui n'ont que des souvenirs pour réchauffer leur auditoire, s'enflamme tout à coup de deux à trois heures pour retomber ensuite dans une tiédeur désespérante.

Coney Island, Brighton et une foule d'autres plages voient de jour en jour leurs hôtes devenir plus rares.

Ce que l'on y rencontre à profusion maintenant, ce ne sont pas des robes dans le goût esthétique, ni des vieux beaux guettant, entre deux vagues, une folle si-rène, ni ces grands maigres qui n'osent exhiber leur torse au grand jour, ni non plus ces cuisinières endimanchées dont la distinction nous fait penser aux oies domestiques.

Ce que l'on y voit, ce qui vous pique, ce qui vous dévore, ce sont les moustiques, les moustiques encore, les moustiques partout, les moustiques toujours.

\* \*

New-York se repeuple : les églises, abandonnées par leurs pasteurs et leurs fidèles, se rouvrent ; les magasins étalent aux voyageurs dépaysés le produit des dernières modes ; les murs se couvrent d'affiches où les titres des pièces de théâtres les plus affriolantes sollicitent le regard.

En ce moment, c'est madame Théo qui occupe le plus l'attention du public français et américain.

Elle vient de faire sa première apparition à New-York dans *Madame l'Archiduc*.

Ce n'est pas à cause de sa beauté, de sa jeunesse et de son talent, paraît-il, que les Américains l'admirent, ces qualités ne sont pour eux qu'un appoint. Ce qu'ils aiment en elles, c'est sa grâce d'enfant, un grand air d'honnêteté qui, malheureusement, on n'a pas l'habitude de rencontrer au théâtre.

Cette enjoleuse se met en quatre pour nous faire croire à sa vertu ?

Ah ! mais... n'allez pas croire, chers Canadiens, que madame Théo est comme les autres. Elle est mariée à l'église, et on la cite comme une épouse modèle...

Il est vrai que pendant que madame est à New-York, M. Théo est ailleurs...

Je crois qu'un calembour est au bout de ma plume. C'est sans l'avoir fait exprès que M. Théo est employé chez Dusautoy, à Paris, le grand confectionneur de vêtements pour hommes.

Ce n'est pas un marquis comme M. de Caux ni un ex-diplomate comme M. Damala. C'est tout simplement le mari de sa femme.

\* \*

La nouvelle de la bataille de Tel-el-Kebir doit remplir de joie tous les cœurs anglais et français. Il faut être communard ou nihiliste pour être du côté d'Arabi. Les Français et les Anglais ont des millions de musulmans sous leur domination : la victoire de l'un c'est la victoire de l'autre. Ces deux peuples qui, malgré quelques nuances, représentent le christianisme en Orient, continuent et vengent l'œuvre de saint Louis.

Les Anglais auront l'Egypte : c'est possible. Mais les Français garderont Tunis où le grand roi, chef des croisades, est mort.

Il reste Jérusalem à délivrer ; qui osera faire ce dernier et sublime effort ?

ANTHONY RALPH.

## LA GUERRE EST FINIE !

Enfin, le général Wolseley, qu'on accusait de lenteur, a frappé un coup décisif ; l'armée égyptienne, surprise le 13, sur les cinq heures du matin, a été taillée en pièces, et Tel-el-Kebir, où elle était campée, enlevée. Poursuivant son avantage, le général Wolseley est entré au Caire, où Arabi et ses principaux lieutenants ont été faits prisonniers. Le général en chef a télégraphié à Londres que la guerre était terminée.

On trouvera d'autre part le portrait et une petite biographie du général.